

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 10 juin 2019

Présents :

GEFFROY Mathieu, LE CAM Hervé, COURTOIS Jean-Yves, GAUTIER Anne, LE CAM Georges, PAMPANAY Fabienne, LE LOUARN Serge, QUENDERFF Jean-Luc, STEUNOU Sylvie, LE PRÉ René, SAVÉAN Bernard, AKALP Jacqueline, PINSON Zofia.

Absents excusés : GESTIN Joseph (pouvoir à LE CAM Georges).

Secrétaire de séance : PINSON Zofia.

Emprunt

Monsieur le Maire annonce qu'il est nécessaire de réaliser l'emprunt de 69 000 € prévu au budget primitif 2019 en attente de percevoir les subventions pour honorer les factures de solde des travaux de la salle des fêtes. Le Crédit Agricole des Côtes d'Armor et le Crédit Mutuel de Bretagne-Arkéa ont été sollicités afin de fournir leurs meilleures offres. Seul de Crédit Agricole a répondu dans les délais. Les offres fournies sont les suivantes :

- Prêt à taux fixe – échéances à capital constant sur 5 ans :
taux fixe de 0,22%, frais de 0,15 %, échéances trimestrielles, coût total de 398,50 €.
- Prêt à taux fixe – échéances constantes sur 5 ans :
Taux fixe de 0,24%, frais de 0,15%, échéances trimestrielles, coût total de 435,52 €.
- Prêt court terme FCTVA – échéances trimestrielles sur 2 ans :
Taux indexé Euribor 3 mois moyenné non flooré, frais = paiement trimestriel des intérêts sur le capital débloqué. Frais de mise à disposition de 0,20 % du montant emprunté, marge de 1,10% + Euribor (exemple pour juin : 0,789%).
- Ligne de trésorerie – échéances trimestrielles sur 2 ans :
Taux indexé Euribor 3 mois moyenné, frais = 0,25% du montant de la ligne, marge de 1,10% + Euribor (exemple pour juin : 0,789%).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'emprunter 69 000 € auprès de la caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor, dans les conditions suivantes :
 - Montant : 69 000 €
 - Taux fixe : 0,22 %
 - Durée : 5 ans
 - Périodicité : trimestrielle
 - Echéances capital constant
 - Frais et commission : 0,15%
 - Possibilité de débloquer en plusieurs fois à condition de débloquer au moins 10 % à la signature du contrat
 - Étant entendu que les intérêts ne courront qu'à partir du déblocage des fonds.
- La collectivité s'engage durant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires à son budget et, en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des échéances.
- La collectivité s'engage en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.
- L'assemblée confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur, pour la réalisation de l'emprunt et l'acceptation des conditions de remboursement qui y seront insérées, pour soumettre la décision aux règles habituelles de publicité et de contrôle.

Avenants salle des fêtes

Monsieur le Maire annonce que plusieurs avenants aux marchés signés pour la salle des fêtes sont nécessaires afin de régulariser la situation de travaux décidés en cours de chantier liés à des contraintes techniques non envisageables avant les travaux de démolition/reconstruction. Les lots suivants sont impactés :

Lot n°07 : menuiseries extérieures

Coût final du lot : + 2 515,00 € HT (3 018,00 € TTC)

Lot n°09 : menuiseries extérieures

Coût final du lot : + 3 243,57 € HT (3 892,28 € TTC)

Lot n°12 : Carrelage-faïences-parquets

Reprise de la chape avant pose du parquet : + 3 552,19 € HT (4 262,63 € TTC)

Lot n°13 : Peinture

Changement de modèle des barres de seuil autour du parquet : + 1 000,00 € HT (1 200,00 € TTC)

Lot n°14 : Mobilier de cuisine

Mise en place d'une crédence inox le long des gaines d'extraction des crêpières (demande du bureau de contrôle) : + 1 689,00 € HT (2 026,80 € TTC).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'ensemble des avenants présentés.

Etude acoustique salle des fêtes

Monsieur le Maire annonce que lors des premières locations de la salle, notamment pour des fest-noz, il a été noté que l'acoustique n'était pas adéquate. Aussi, la CCKB a proposé d'aider la commune à améliorer ce point afin qu'il soit possible d'y produire des spectacles de qualité par la suite. Un acousticien recommandé par la communauté de communes a établi un devis pour une étude et la proposition de solutions. Ce devis s'élève à 1 600 € HT (1 920 € TTC). La CCKB prendra en charge 80 % du coût de cette étude et 50 % des travaux nécessaires. Après délibération, le Conseil Municipal, valide la proposition tarifaire de la SARL acoustique Yves HERNOT de BRUZ pour un montant de 1 920 € TTC.

Questions diverses

- Monsieur le Maire et Monsieur Hervé LE CAM, s'expliquent sur leur volonté de démissionner de leurs postes de Maire et Adjoint au Maire, ainsi que de tous leurs mandats électifs, y compris ceux de conseillers municipaux. Ils annoncent qu'à ce jour, cette demande n'est pas validée par le Préfet et la Sous-Préfète de GUINGAMP. Les conseillers municipaux présents ont été invités à échanger sur le sujet et chacun a pu exprimer son point de vue.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance,
Zofia PINSON,
Conseillère Municipale.